

Noël Alexandre, dans son *Histoire Ecclésiastique*, traitant du XIII^e et du XIV^e siècle, Art. I, N° 5, et de Graveson, également dans son *Histoire Ecclésiastique*, tome V, p. 523, formulent la même conclusion. Pour eux aussi, le fait que l'*Ave Maria* n'était pas en usage parmi les fidèles à l'époque de saint Benoît et du Vén. Bède, est la preuve évidente que ni l'un ni l'autre n'a institué le Rosaire.

Et que l'on n'objecte pas que les anglais appellent le Rosaire : *beads* ; car l'étymologie de ce mot indique qu'il ne dérive pas de *Bède* — comme si le Ven. Bède était l'auteur du Rosaire — mais de *Beltides*, qui signifie un certain nombre de prières, mais non le Rosaire, composé de *Pater* et d'*Ave*.

Lambertini examine alors une sixième opinion attribuant la fondation du Rosaire à *Pierre l'Ermite*. Il fait d'abord remarquer que les partisans de cette opinion ne s'entendent pas au sujet de *Pierre l'Ermite* : Les uns appellent de ce nom un moine bénédictin, d'autres, le prédicateur de la Croisade, sous Urbain II. Et ensuite, appuyé sur Mabillon, il prouve que tout au plus, cet Ermite a pu instituer le *chaplet de la Vierge*, mais non le Rosaire.

Alain de la Roche

La septième opinion — la plus répandue — fait du B. *Alain de la Roche*, de l'Ordre des F. F. Prêcheurs, l'auteur du Rosaire.

Mais cette opinion n'a pas de fondement solide dans la réalité.

En effet, lorsque, après la mort de saint Dominique, la dévotion au Rosaire commença — soit par négligence des hommes, soit par les ruses du démon — à s'affaiblir graduellement jusqu'à sembler s'éteindre tout à fait, Alain, fameux prédicateur, la *restaura*, par tous les moyens en son pouvoir ; ainsi le proclame, non seulement la liturgie dominicaine, mais aussi des auteurs étrangers, comme ce moine bénédictin Jean Trithermius qui dit du B. Alain de la Roche : "Très dévôt envers la sainte Vierge, il rappela les hommes à la pensée et à la pratique du Rosaire *longtemps négligé*". (*De Scriptoribus Ecclesiasticis*, année 1494, au mot Alain). Ajoutons que vers cette époque — 1479 — le Pape Sixte IV, approuvant le Rosaire et lui accordant des indulgences, n'en